



RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2022

CONSERVATEUR GESTION VALOR

SOMMAIRE

1.	PERIMETRE ET MODALITES	3
1.1	MODALITES D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE	3
1.2	PERIMETRE DE VOTE	3
2.	BILAN DE L'EXERCICE 2022	4
3.	DEPOT DE RESOLUTION.....	5
4.	DETAIL DES VOTES	5
5.	MODALITES D'INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DES FCP	5

1. PERIMETRE ET MODALITES

1.1 MODALITES D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Les principes qui motivent Conservateur Gestion Valor à exercer ses droits de vote résident dans la volonté de rechercher à travers ses investissements, des sociétés à la « gouvernance d'entreprise » rigoureuse, transparente et à terme, génératrice de valeur pour ses porteurs de parts.

Conservateur Gestion Valor n'exerce néanmoins pas en général de droits de vote en dehors de l'hexagone, compte tenu de sa taille, de la composition de ses FCP et du coût de la mise en œuvre d'un tel processus. Conservateur Gestion Valor se réserve toutefois le droit de voter si le respect de l'intérêt des porteurs le nécessite.

L'exercice des droits de vote s'effectue sur toutes les actions françaises figurant dans les portefeuilles des FCP, à la date de tenue de l'AG, sans considération de seuils, et en s'appuyant sur les recommandations de l'AFG. Le vote n'est en principe pas exercé pour les autres catégories de titres détenus portefeuille (ex : obligations convertibles).

Conservateur Gestion Valor étudie avec attention toute résolution défavorable aux intérêts de la société ou ceux des actionnaires minoritaires et se montre particulièrement vigilante sur les points particuliers suivants :

- Toute action qui tenterait de diluer les droits de vote d'un actionnaire,
- Mise en place de « *poison pills* », ou pilules empoisonnées qui sont des processus de déclenchement de dispositif anti – OPA alors que le fait d'être une société cible est source de création de valeur pour l'actionnaire,
- Limitation du cumul des mandats des administrateurs et sélection des administrateurs par une procédure formelle et transparente,
- Exercice par le Conseil d'administration de son indépendance de jugement et de son devoir de contrôle vis à vis du management, comme le préconise l'AFG,
- Détention par les administrateurs d'actions des sociétés dans lesquelles ils ont été mandatés,
- Certification des comptes des sociétés par des auditeurs indépendants,
- Mention de la rémunération des auditeurs dans les rapports annuels,
- Soumission des comptes annuels aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire,
- Publication de tous les plans de stocks options ou de systèmes d'intéressement dans le rapport annuel.

1.2 PERIMETRE DE VOTE

Conservateur Gestion Valor rend compte dans ce document de l'application de sa politique de vote pour l'année 2022.

Au 31 décembre 2022, Conservateur Gestion Valor gérait 16 OPCVMs et 2 FIAs.

Au cours de l'année 2022, Conservateur Gestion Valor a participé à 46 assemblées générales sur les 57 assemblées générales des sociétés du SBF 120 dont les titres composaient l'actif des OPCs au jour de leur tenue.

Sur les 11 cas d'abstention, nous avons émis nos votes après la date d'assemblée générale pour 2 cas et nous n'avons reçu aucune alerte d'ISS pour 9 autres cas.

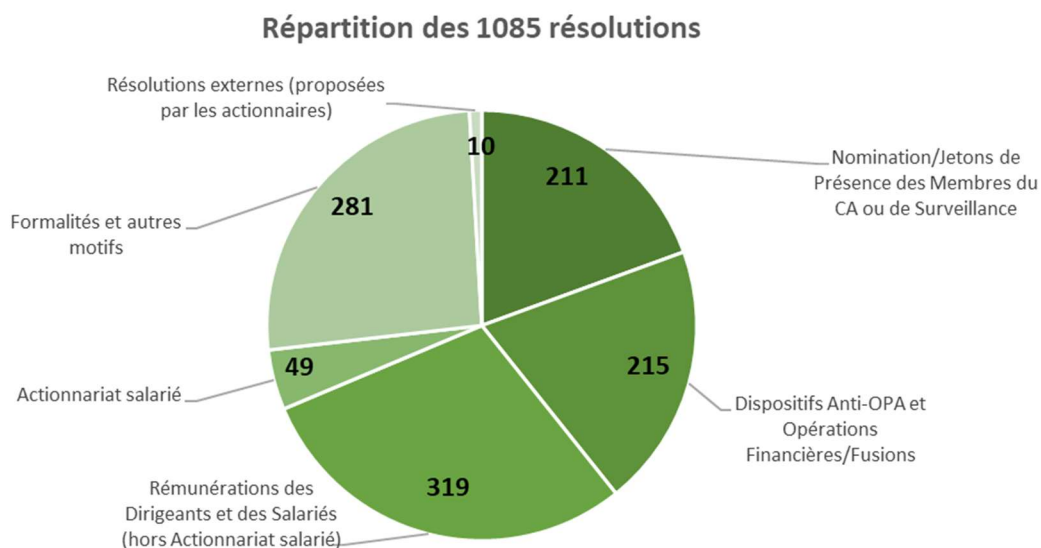
Conformément à sa politique de vote, Conservateur Gestion Valor a donc participé à 81% des assemblées générales dans lesquelles elle prévoyait d'exercer ses droits de vote.

À la suite de l'établissement du présent rapport, l'attention de la Direction Générale et des gérants a été attirée sur l'exercice du droit de vote. Le paramétrage des alertes d'ISS a été revu afin de garantir le plus haut niveau de participation possible sur l'exercice 2023.

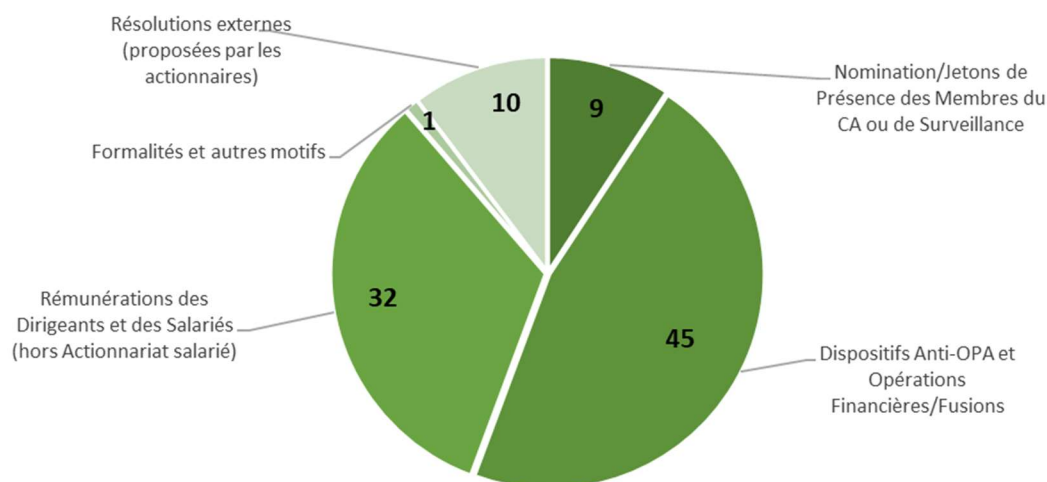
2. BILAN DE L'EXERCICE 2022

Au cours des 46 assemblées générales auxquelles Conservateur Gestion Valor a participé, 1085 résolutions ont été soumises au vote des actionnaires.

Sur les 57 assemblées générales, 31 ont fait l'objet d'au moins un vote négatif ou abstention soit 54% des assemblées. Conservateur Gestion Valor a émis 97 votes négatifs ou abstentions soit 8,94% du total des votes.



Répartition des 97 votes négatifs/abstentions



Les principales thématiques concernant nos votes contre ou abstentions aux assemblées générales sont les « Dispositifs anti-OPA et Opérations financières/fusions » (46,4%) et la « Rémunérations des dirigeants et des salariés (hors actionnariat salarié) » (33,0%).

3. DEPOT DE RESOLUTION

Conservateur Gestion Valor n'a pas déposé de résolution en 2022.

4. DETAIL DES VOTES

Dans un objectif de transparence vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes, le détail des votes émis par le Conservateur Gestion Valor pour chaque OPC à partir de janvier 2022 est à la disposition sur simple demande à gvcontroleinterne@conservateur.fr, dans la mesure où le client/investisseur justifie de la détention des parts dans un fonds de Conservateur Gestion Valor.

Seuls les votes aux résolutions relatives à ce fonds lui seront communiqués.

5. MODALITES D'INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DES FCP

Le présent document mis en ligne sur le site internet du Groupe Le Conservateur est également intégré dans les plaquettes annuelles des FCP gérés.

Ce document peut être actualisé à tout moment par Conservateur Gestion Valor. Il est disponible sur simple demande à :

CONSERVATEUR GESTION VALOR, 59 rue de la Faisanderie 75016 PARIS.

Conservateur Gestion Valor

Société de gestion de portefeuille, agréée par l'AMF (GP – 04 000018)

S.A au capital de 480 000 € - R.C.S. Paris B 352 550 438

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris

Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16

Tel. : 01 53 65 72 00 / Fax. : 01 53 65 86 00